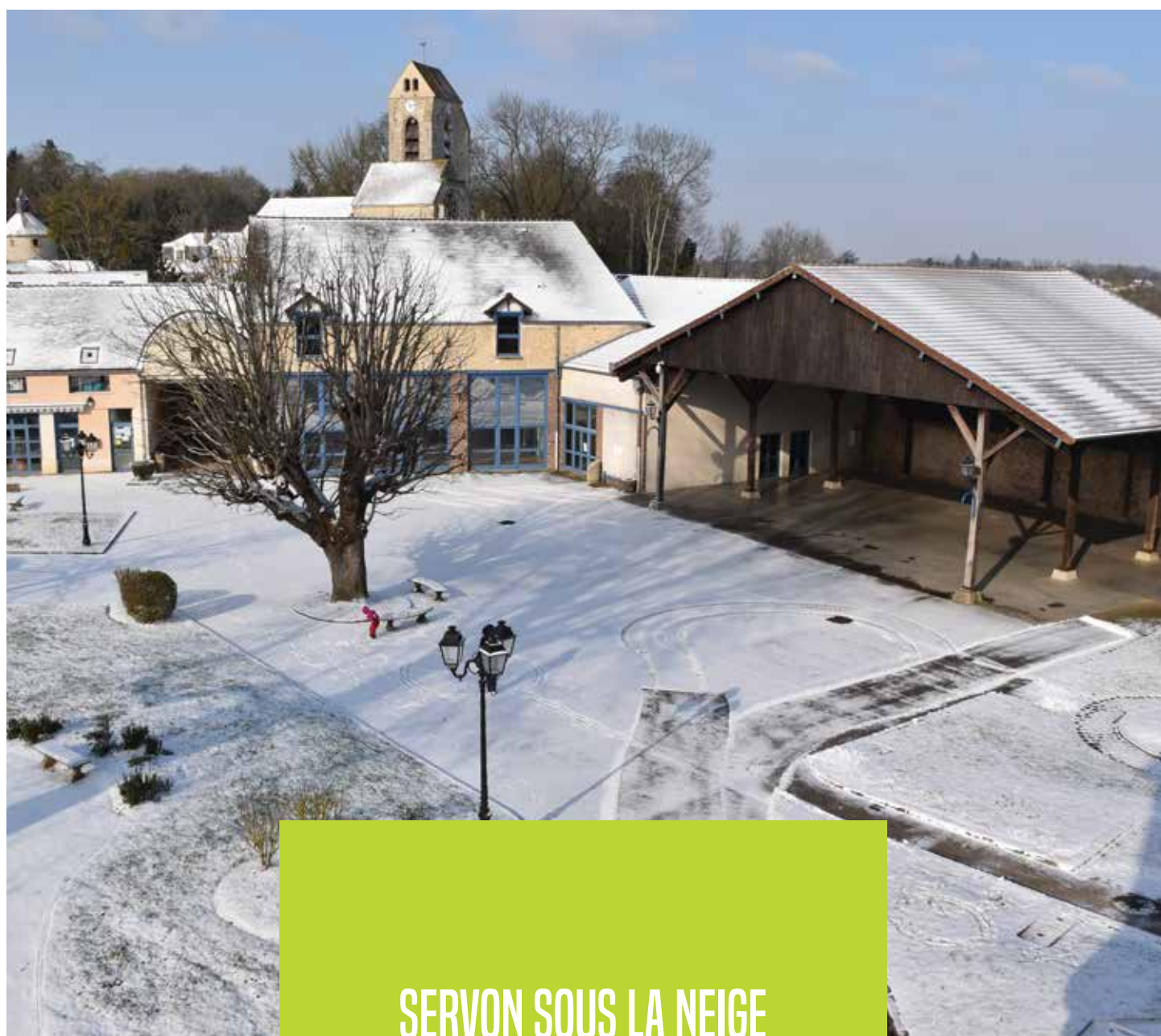


N°101 AVRIL 2021



SERVON SOUS LA NEIGE

SERVON.FR

CABINES DE TÉLÉCONSULTATION



BESOIN D'UN
RDV MÉDICAL
RAPIDEMENT?

CONSULTEZ
UN MÉDECIN À DISTANCE



VOTRE CABINE À BRIE-COMTE-ROBERT

Lundi et vendredi : 11h00 - 16h00 / Mardi, mercredi, jeudi : 13h30 - 18h00 / Samedi : 9h00 - 12h00

Communauté de communes de l'Orée de la Brie
1, place de la gare
77170 Brie-Comte-Robert

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR
SEINE-ET-MARNE.FR
ou au 01 70 81 49 46

DISPOSITIF MÉDICAL AGRÉÉ
PRISE EN CHARGE RAPIDE ET PROFESSIONNELLE
CONFIDENTIALITÉ GARANTIE

ÉDITO



Servonnaises, Servonnais,

En cette période de confinement, que nous espérons bientôt derrière nous, la vie de notre village continue. Hélas de nombreuses animations proposées par la mairie ou les associations ont dû être annulées. Nous le regrettons. Toutefois les équipes municipales continuent à travailler pour le bien de tous.

Dans un souci de développement durable, la commune de Servon s'engage au côté de la CCOB dans « un Plan climat » pour une meilleure rationalisation de nos ressources et la préservation de la planète, il y aura aussi le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ces deux programmes avec une forte orientation écologique seront portés par la CCOB. Plusieurs « fiches projets » sont d'ores et déjà en cours d'élaboration. L'état encourage ce type d'action puisqu'il pourrait nous faire bénéficier de fortes subventions. Dans ce cadre, une étude de faisabilité va prochainement être lancée pour la mise en place de Jardins familiaux déjà demandés par de nombreux Servonnais. Au total, une dizaine de projets pourraient être présentés dans le cadre du CRTE.

Notre police Municipale, très active, organisera régulièrement des opérations de renforcement de la sécurité sur les points sensibles de la commune. Pour répondre à la désertification médicale, le Département de Seine-et-Marne en partenariat avec la CCOB, ont décidé d'implanter une cabine de téléconsultation. Celle-ci sera opérationnelle courant mai et les modalités de son utilisation vous seront alors communiquées.

Les beaux jours reviennent, la tranquillité de chacun ne doit pas être troublée par le bruit de tondeuses et autres appareils bruyants. Je vous rappelle qu'il est interdit de tondre entre 12h et 14h30, le soir après 19h30 et les dimanches et jours fériés.

Pour répondre aux interrogations de nos concitoyens à propos des recours portés par nos adversaires lors des dernières élections municipales, j'ai le plaisir de vous informer que la liste « Ensemble pour notre village » a été déboutée de l'ensemble des recours. Il n'y a donc plus de sujet de polémique. Je profite encore une fois de cette occasion pour remercier tous ceux qui de près ou de loin nous ont soutenus afin de nous permettre de poursuivre nos projets pour Servon et de ses habitants.

La période pénible, que nous traversons tous, m'incite à vous demander davantage de vigilance dans vos rapports avec les autres. Lavez-vous régulièrement les mains, portez un masque chaque fois que c'est possible et surtout faites-vous vacciner. Des centres de vaccination sont disponibles à Brie-Comte-Robert, ainsi qu'à Melun et à Savigny le Temple pour les plus proches. C'est à ce jour le meilleur moyen de se prémunir de ce mal.

En attendant de meilleurs jours prenez soin de vous et de vos proches.

SOMMAIRE



EN DIRECT DE LA MAIRIE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	P5
JOURNÉE DE COMMÉMORATION DU 19 MARS	P6
ANNULATION DES JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT	P6
LIVRE DE NAISSANCE	P6
DOSSIER URBANISME	P7



ACTUALITÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	P8
CE QU'IL S'EST PASSÉ À SERVON	P9
LES ASSOCIATIONS	P9 À 11
RETOUR DES NUISIBLES	P12
DU CHANGEMENT POUR LES CLIENTS GROF	P13
FERME SOLAIRE DANS L'ESSONNE	P13



ENFANCE ET JEUNESSE

MANGER ET BOUGER AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS	P14
LES VACANCES D'HIVER À L'ESPACE JEUNES	P14
ÉCOLE	P15
SOUTIEN SCOLAIRE / AIDE AUX DEVOIRS	P16
INSCRIPTION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021/2022	P16
CAISSE DES ÉCOLES	P16



INFOS PRATIQUES

L'HISTOIRE DE SERVON	P17
CARNET D'ÉTAT CIVIL	P18
LA BIBLIOTHÈQUE	P18
TRIBUNES	P19
INFORMATIONS DE DERNIÈRE MINUTE	P19

SERVON LE MAG'

Directeur de la publication Marcel Villaça **Responsable de la rédaction** Vincent Bianco

Ont participé à ce numéro Jean-Rémi Bertrand, maire-adjoint, les membres de la commission communication, le service enfance et jeunesse, les responsables d'associations **Crédit photo** Mairie de Servon **Impression**

Emergence 1, rue de l'Ormeteau 77170 Servon ISSN : 0999 - 8861 **Régie publicitaire** Service communication - communication@servon.fr Tirage : 1 600 exemplaires

Édité par la ville de Servon 15 rue de la Poste 77170 Servon www.servon.fr



L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES
RENDUS DU CONSEIL MUNICI-
PAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE,
SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS MUNI-
CIPALES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET :

WWW.SERVON.FR

SÉANCE DU 4 MARS 2021

- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France de la commune des Loges en Josas (unanimité)
- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France de la commune d'Ormesson sur Marne (unanimité)
- Représentation – substitution de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre au sein du SIGEIF (unanimité)
- Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (17voix pour, 4 voix contre)
- RLP – retrait de la délibération d'arrêt de projet du Règlement Local de Publicité (unanimité)
- RLP – complément à la délibération de prescription de la révision du règlement local de publicité (unanimité)
- Bilan de la concertation et arrêt du projet de règlement local de publicité (unanimité)

*Le conseil municipal a voté un taux de taxe Foncière sur les propriétés Bâties de 35.77% qui est composé du taux communal de 17,77%, identique aux années précédentes majoré du taux Départemental de 2020, soit 18% pour la Seine-et-Marne. Ainsi, la pression fiscale reste la même pour les Servonnais.

SÉANCE DU 25 MARS 2021

- Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Commune et Assainissement (unanimité)
- Vote du Compte Administratif 2020 - Commune (unanimité)
- Affectation du résultat 2020 – Commune (unanimité)
- Vote du Compte Administratif 2020 – Assainissement (unanimité)
- Affectation du résultat 2020 – Assainissement (unanimité)
- Vote du taux des taxes locales – année 2021* (unanimité)
- Vote du Budget Primitif 2021 – Commune (16 voix pour, 4 voix contre)
- Vote du Budget Primitif 2021 – Assainissement (16 voix pour, 4 voix contre)
- Attribution de subventions aux associations locales – année 2021 (unanimité)
- Attribution d'une subvention au CCAS (unanimité)
- Attribution d'une subvention à la caisse des écoles (unanimité)
- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (unanimité)
- Cession de parcelles de terrain (unanimité)
- Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF (16 voix pour, 4 voix contre)

JOURNÉE DE COMMÉMORATION DU 19 MARS

19 MARS, SOUVENONS-NOUS !

Cette journée nationale a été instituée en 2012 pour rendre hommage à l'ensemble des victimes, civiles et militaires, tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Le choix du 19 mars comme date commémorative fait référence au 19 mars 1962, date à laquelle le cessez-le-feu est entré en vigueur en Algérie, à la suite de la signature, le 18 mars, des accords d'Evian.

C'est donc ce vendredi 19 mars devant la stèle du cimetière de Servon et en petit comité qu'a eu lieu cette cérémonie. 57 ans après, il est important d'entretenir la flamme du souvenir et de témoigner devant les anciens combattants toute notre reconnaissance pour leur courage. Les représentants de la FNACA et M. le maire grâce à leur présence et leur recueillement à cette céré-



monie, ont contribué à porter la mémoire de ceux qui ont combattu et sacrifié leur vie pour leur idéal.

Vous pouvez retrouver le discours du président de la FNACA sur le site de la mairie servon.fr.

ANNULATION DES JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la situation et des restrictions sanitaires qui se dégradent. La décision de ne pas maintenir les journées de l'environnement a été prise. En effet nous ne pouvions pas organiser cette manifestation conviviale et appréciée par les Servonnais dans de bonnes conditions. Cependant, le concours photos sera maintenu. Vous êtes tous invités à nous envoyer vos plus belles photos sur le thème « les petites bêtes à 6 et 8 pattes ». A travers vos clichés, faites découvrir la biodiversité et contribuez à sensibiliser la population au respect du vivant. Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs. Retrouvez le règlement sur servon.fr ou à l'accueil de la mairie.

LIVRE DE NAISSANCE

LIVRE DE NAISSANCE

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :

La Mairie est heureuse d'offrir aux nouveaux nés servonnais un livre de naissance pour les enfants nés au moment où les parents étaient domiciliés sur Servon (un justificatif de domicile correspondant au mois de naissance de l'enfant sera demandé). La réglementation sur la protection des données ne nous permettant pas d'utiliser les registres de l'état civil pour vous contacter, nous proposons donc aux parents qui le souhaitent de remplir ce coupon et de le déposer à la Mairie, au service scolaire, afin que ce livre puisse leur être remis. À la réception, nous vous contacterons. Pour cette première distribution, nous invitons les parents dont les enfants sont nés depuis juillet 2020 à se faire connaître.



DOSSIER URBANISME

LE SAVIEZ-VOUS ?

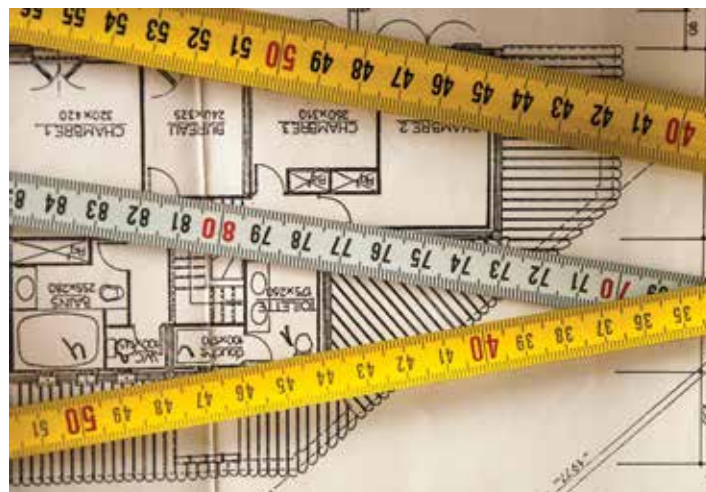
En France, le plan local d'urbanisme (PLU), ou le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. La commune de Servon ne tient pas à adhérer au PLUI, et le conseil municipal s'est exprimé dans ce sens afin de garder la maîtrise des règles d'urbanisme applicables à Servon.

Plus simplement, c'est un projet global d'aménagement de la commune ou des communes dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (**PADD**), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

Vous voulez profiter de l'été pour faire des travaux dans votre maison ?

Saviez-vous qu'il existe des règles à respecter ? Ces règles sont énumérées dans le plan local d'urbanisme (PLU). Il s'agit d'un document qui fixe les règles en

matière de construction et d'aménagement. En résumé, il fixe un cadre pour vos projets et vos travaux. Le PLU est consultable en mairie ou sur le site de la commune servon.fr. Donc, n'oubliez pas, lorsque vous souhaitez agrandir votre habitation, ou modifier son aspect extérieur (ex. portail, clôture, ravalement, ...) ou réaliser une construction de plus de 5m², une demande d'autorisation à la mairie est probablement nécessaire. Alors si vous aviez dans l'idée de repeindre vos murs extérieurs en rose, consultez le service urbanisme de la mairie avant de commencer vos travaux.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

VISITE SURPRISE À LA RÉSIDENCE INTER GÉNÉRATIONNELLE

Les conditions sanitaires ne permettant pas aux assistantes maternelles de l'association ADAMS' et aux enfants dont elles ont la garde de rendre visite aux Séniors de la résidence comme elles le font depuis quelques années.

Anne-Marie Janot est allée sur place le mercredi 3 février. Elle n'est pas arrivée les mains vides ! Pour fêter la Chandeleur, elle avait apporté des crêpes confectionnées par l'association.

Photos de leurs petits-enfants, récits de moments passés en famille pour les fêtes de Noël, évocation de la situation actuelle... Ce moment habituellement apprécié



et attendu des résidentes fut, cette année encore, un moment de partage particulièrement convivial.

Le même rendez-vous a été pris pour Pâques ! Merci à Mme Cheiney qui a permis cette visite.



La télévision, la radio nous informent chaque jour, d'une augmentation des violences conjugales et des violences faites aux enfants.

Vous pouvez agir :

Si vous êtes témoin de violences, appelez le 17 ou le 3919 du lundi au vendredi de 9h à 19h, numéro anonyme, gratuit et confidentiel. Vous pouvez également faire un signalement par SMS : 114 ou via la plateforme : www.arretonslesviolences.gouv.fr

CE QU'IL S'EST PASSÉ À SERVON

1 HEURE, POUR SAUVER 3 VIES !

Après le succès de la première campagne de don du sang à Servon, l'EFS et la municipalité ont décidé d'organiser une nouvelle collecte Salle Roger Coudert le jeudi 15 avril. Pour cette seconde édition nous avons pu accueillir 82 volontaires, dont 16 nouveaux donneurs. Merci à tous les donneurs, continuons à nous mobiliser.



NEIGE À SERVON

Quoi de plus beau que de commencer l'année 2021 avec de la neige ?

Bien que de toute beauté, ce moment a cependant fortement impacté la circulation sur le réseau routier sur l'ensemble de la région et les bus scolaires ont dû être supprimés.

A Servon, pour faciliter les déplacements, les services techniques avaient salé les trottoirs et déneigé les rues principales.



LES ASSOCIATIONS

CARMEN !

L'atelier d'art lyrique du conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire ainsi que les élèves de l'école de musique du CLAS sont heureux de vous présenter leur nouveau spectacle, le célèbre opéra de Georges Bizet : Carmen !

Venez apprécier l'histoire de la plus connue des gitanes et découvrir ses amours tumultueuses, dans l'ambiance chaude de Séville à la fin du XIX^{ème} siècle.

Direction musicale, Virginie COLETTE
Piano, Corinne GUERIN

Rendez-vous le dimanche 6 juin 2021 à 16H pour une représentation haute en couleurs, salle Roger Coudert à Servon.



UNE EXPOSITION PHOTO EN PLEIN AIR

La photographie est une activité qui se poursuit même en cette période de pandémie. Individuellement, pour respecter les distanciations, nous pouvons la pratiquer au cours de balades, dans notre jardin ou à la maison, avec des thèmes libres ou contraints par des défis proposés à nos adhérents. L'œil du photographe a le réflexe de cadrer une image. C'est un paysage, un animal, des personnes en situation particulière, un objet seul ou dans son contexte et voilà : 'clic-clac', c'est dans la boîte. Encore a-t-il eu, ce photographe, le soin d'effectuer les réglages adéquats, en bénéficiant des conseils prodigués lors de nos réunions en visioconférence par PHOTO CLUB SERVON77. Les échanges que nous avons lors de nos réunions et de nos sorties, ainsi que les formations proposées à nos adhérents permettent à tous de progresser dans notre approche de la photographie.



Hélas, les circonstances actuelles ne permettent plus de maintenir nos expositions comme nous le faisons ces dernières années. En nous appuyant sur le travail photographique des membres de notre club photo, nous vous invitons à venir voir nos travaux du 15 mai au 7 juin sur le thème « PAYSAGES D'ICI ET D'AILLEURS ». Les photos seront exposées en très grand format sur les grilles de l'école de la butte aux bergers à Servon.

Vos appréciations ou commentaires pourront être déposés sur le site de l'association : <https://www.photoclubservon77.com/>. Un vote pour la photo qui vous a le plus touchée sera possible sur le site de l'association.

L'équipe du Photo Club Servon77

LE SALON 2021 DES FABOPHILES ANNULÉ !

L'Association des Fabophiles Servonnais (AFS) a déjà 5 ans ! Quatre salons de collectionneurs de fèves des rois se sont déjà déroulés à Servon depuis 2017...

2021 ! Le salon prévu le 28 février de cette année a dû être annulé. Une sage décision prise par tous les membres du bureau. Merci Covid-19 ! Cependant, 2 séries de fèves ont été réalisées en exclusivité par deux céramistes français. « Le Chat dans son Jardin » et « L'Ourson et son Gâteau ». Ces fèves sont disponibles, mais en nombre limité. Vous pouvez retrouver toutes les fèves réalisées par

l'AFS, certaines sont encore disponibles. Aussi, retenez déjà la date du dimanche 27 Février 2022. C'est celle du 5^{ème} salon de collectionneurs de fèves des rois, à Servon.

Vous êtes « Fabophiles », ou désirez le devenir, venez rejoindre l'AFS et ses 68 adhérents. L'adhésion au tarif annuel de 20€ donne droit à certains privilèges :

- Une fève AFS pour chaque adhésion, réalisée en exclusivité et différente chaque année.
- 30% de remise sur les emplacements au salon annuel à Servon

Un tarif préférentiel auprès de certains fabricants, revendeurs, soit :

- 10% chez : Nex, Midgard, Lebhar
- 15% chez Faboland

Vous pourrez ainsi compléter vos séries, acquérir de nouvelles fèves, faire des échanges. L'AFS offre pour 2020/2021, « Le Birthday Bear » une Fève aussi réalisée en exclusivité.

Contacts :

Mail : af.servon@orange.fr

Tel : 06 33 00 09 24

Blog : <http://afservonnais.skyrock.com>



ENVIE DE SE CHANGER LES IDEES ? DE FAIRE DU SPORT ? REJOIGNEZ LE TENNIS CLUB DE SERVON !

Cela fait plusieurs mois que nous subissons tous la crise de la Covid-19 avec notamment des limitations pour pratiquer nos sports favoris.

A Servon, nous sommes chanceux car nous avons 2 terrains de tennis couverts et 2 terrains de tennis extérieurs. Pour cette saison 2021, nous avons donc toujours pu jouer à minima dehors. Le club s'évertue de semaine en semaine à donner une dynamique malgré les restrictions imposées par la crise sanitaire. Le Tennis Club de Servon est en permanence à la recherche de solutions dans le respect du protocole sanitaire, afin que les adhérents puissent jouer au maximum :

- maintenir les cours enfants, même à l'extérieur quand les conditions météorologiques le permettent
- stage pendant les vacances scolaires
- séance pour les adultes le week-end

Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

mail : tennis.club.servon@gmail.com

téléphone :

Pascal Emarre (Président) : 06 68 93 05 67

Julie Boutin (Secrétaire) : 06 22 98 15 32

Amélie Hameau (Trésorière) : 06 08 61 08 37

Ou via notre site internet : <https://tennisclubservon.wixsite.com/accueil>

Pour cet été et cette fin de saison 2021, nous vous proposons plusieurs possibilités pour venir jouer :

- Une licence "découverte" à 3€ + une adhésion à 30€ pour venir jouer quand vous voulez pendant 3 mois ou
 - Des tickets invités à 5€ l'unité par heure et par joueur
- A vos raquettes, venez vite jouer avec nous !

Le Tennis Club de Servon



FC SERVON DES MASQUES AUX COULEURS DU CLUB

L'association du Football club de Servon a distribué à chaque jeune footballeur un masque aux couleurs de leur club. Malgré la situation, les entraînements continuent en espérant que les matchs reprennent le plus rapidement possible.

RETOUR DES NUISIBLES

LES CHENILLES URTICANTES

On rencontre deux types de chenilles processionnaires tout au long de l'année : les chenilles du chêne que l'on trouve plutôt au printemps et en été, et les chenilles du pin présentes en hiver.

Ce papillon de la famille des notodontidae est surtout connu pour ses chenilles dont le nom est dû à leur mode de déplacement en file indienne. Elles se nourrissent des feuilles et des aiguilles de diverses espèces de chênes et de pins, provoquant ainsi un affaiblissement important de ces arbres.



Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents longtemps dans l'air.

Quels sont les risques pour la santé ?

- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau
- des difficultés respiratoires,
- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, consultez immédiatement un médecin.

Si vous découvrez un nid de chenilles processionnaires sur votre propriété, il est de votre responsabilité de le faire détruire en contactant une société spécialisée.



LES FRELONS ASIATIQUES



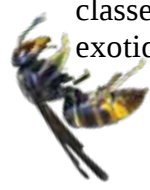
Tout comme les beaux jours, les frelons asiatiques ont fait leur apparition tôt cette année.

Ces colonies se situent généralement au faite des arbres mais peuvent aussi se retrouver dans des endroits plus insolites comme des tas de bois, dans un grenier ou encore sous un porche. Le nid, ou guépier, a la forme d'une boule brune qui peut varier en taille. Un nid de frelons peut abriter jusqu'à 2 000 de ces petites bêtes, dont plus de 500 fondatrices qui pourront l'année suivante nidifier.

Lorsque le nid est dérangé, les frelons attaquent en essaim et sont particulièrement dangereux. Ces insectes ont été classés en 2012 comme un danger sanitaire de classe 2 pour les abeilles domestiques, puis en espèce exotique envahissante début 2013 au titre du code de



l'environnement. Ceci a permis de mettre en place un programme de lutte contre cet insecte qui continue de proliférer en France. La destruction des nids est le moyen privilégié pour contrôler leur propagation. Si vous trouvez une colonie dans votre propriété il est préférable de contacter rapidement un professionnel qui aura un équipement de protection et de désinsectisation adapté aux frelons asiatiques. Vous pouvez trouver les coordonnées de différents prestataires sur internet.guepes.fr.



DU CHANGEMENT POUR LES CLIENTS GRDF

GRDF, PRINCIPAL DISTRIBUTEUR DE GAZ NATUREL EN FRANCE, VA DÉPLOYER SUR NOTRE COMMUNE DE NOUVEAUX COMPTEURS COMMUNICANTS.

Ces compteurs transmettent automatiquement et en toute sécurité les données de consommation quotidiennes des clients à GRDF. Celles-ci sont alors mises à leur disposition sur Mon Espace GRDF (espace privé accessible sur grdf.fr), favorisant une meilleure connaissance des consommations, préalable à la maîtrise de l'énergie. Les données de consommation mensuelles sont par ailleurs transmises aux fournisseurs d'énergie pour l'exercice



de leurs missions (facturation, gestion du contrat, ...). Les premières installations de compteurs communicants gaz sont prévues à partir de Juin 2021 dans notre village (sous réserve de conditions sanitaires favorables). Pour toute question relative à l'accompagnement du déploiement des compteurs communicants gaz, nous vous invitons à contacter le 09 70 73 65 98.

FERME SOLAIRE DANS L'ESSONNE.

Portée par le SIGEIF et Engie Green, la construction de la plus grande ferme solaire photovoltaïque d'Île-de-France est entrée dans sa phase opérationnelle. Les travaux de terrassement ont démarré en janvier dernier, la livraison des panneaux solaires est prévue en mai prochain, le raccordement au réseau en août, les premiers essais en septembre et la mise en service définitive en décembre 2021.

Cette ferme solaire emblématique, accueillera 58 000 panneaux photovoltaïques sur le terrain de 46ha à Marcoussis. Elle produira annuellement 22 GWh d'électricité, soit la consommation moyenne d'une ville de 10 000 habitants permettant de réduire la dépendance énergétique de la région qui importe 90% de l'électricité qu'elle consomme.

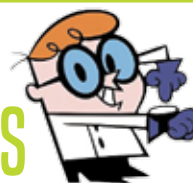


L'investissement total représente près de 18 millions d'euros, dont 1 350 000 euros seront financé via un financement participatif.

A partir du 29 mars les habitants de Seine-et-Marne pourront faire l'acquisition d'actions dans cette ferme photovoltaïque.

(Attention investir comporte des risques de pertes en capital et d'illiquidité.)

MANGER ET BOUGER AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS



Durant les vacances de février, les enfants ont été guidés par leur nouvelle mascotte « Dexter », le petit scientifique qui leur a présenté le thème des vacances : le sport et la santé.

Des activités pédagogiques ont été réalisées comme, par exemple, calculer la quantité de sucre par boisson, comment est constituée une pyramide alimentaire, ou encore quel aliment est bon ou moins bon pour notre santé. Les enfants ont également découvert de nouveaux jeux intérieurs comme extérieurs en lien avec le sport.



Les mercredis 17 et 24 février, un petit-déjeuner autour des fruits a été organisé pour tous les enfants pour leur plus grand plaisir. Pour certains, ils ont pu même découvrir de nouveaux fruits tels que le fruit de la passion, la grenade ou encore la mangue. A notre grande surprise, les enfants ont adoré ces nouveaux petits déjeuners fruités qui seront à nouveaux organisés pour les prochaines vacances.

Aucune sortie n'a pu être organisée durant cette période de vacances en raison des conditions sanitaires actuelles. Cependant grâce à l'équipe d'animation qui s'est montrée créative et dynamique tout au long des vacances, les enfants ont été plongés très facilement dans le thème et ont participé à toutes les activités en lien avec le projet de fin d'année de l'accueil de loisirs.

LES VACANCES D'HIVER À L'EJ

Durant la première semaine, nous avons profité d'un cours de fitness et de renforcement musculaire proposé par une de nos animatrices. Nous avons ensuite participé à un escape game créé de toute pièce par un de nos animateurs durant lequel les jeunes ont plus fait travailler leur cerveau que leurs muscles ! Nous avons préparé un brunch que nous avons ensuite dégusté dans le respect du protocole sanitaire. Au menu : toasts, croissants au jambon, salade de fruits... Pour finir la semaine, nous nous sommes amusés lors d'une bataille de Nerf !

La deuxième semaine des vacances a été un peu plus chargée. Durant une journée, les animateurs donnaient un défi aux jeunes lorsqu'un signal sonore retentissait. Tout le monde a bien rigolé. Nous avons également fait une journée émission durant laquelle les animateurs ont fait participer les jeunes à des émissions de télévision,

telles que « Les reines du shopping », « A prendre ou à laisser », « Questions pour un champion » ou encore « Une famille en or » ... Durant cette semaine, nous avons créé des tee-shirts « Tie & Dye » avec de la peinture pour tissu et nous avons confectionné des baumes à lèvres maison. Nous avons également profité d'un repas de crêpes que nous avons finies au goûter, tellement il y en avait.

Les jeunes et les animateurs ont passé un très bon moment.



ÉCOLE

UNE NOUVELLE OPERATION DE LA FCPE

La vente des chocolats pour Pâques a été réalisée aux mois de février et mars. Nous avons donné la priorité aux commerçants de notre ville. C'est pour cette raison que nous avons opté pour la marque de Neuville (chocolats français). Une partie de la recette obtenue sera utilisée pour financer des événements pour les enfants de notre école « La Butte aux Bergers ». Encore une fois, merci aux parents de l'école de contribuer à la réussite de notre projet.



NOUVEAUTES A LA CANTINE

Depuis l'application du nouveau décret gouvernemental mis en place par la mairie pour la restauration scolaire, et afin de proposer des repas froids et chauds aux élèves des classes élémentaires, le centre de loisirs a été utilisé à tour de rôle du CE1 au CM2 pour la partie froide. La partie chaude restant à la cantine. Nous avons visité en février la cantine afin de vérifier le bon fonctionnement et application des règles sanitaires liées au COVID-19. A la fin de notre visite nous étions rassurés. ATTENTION !!!!! Depuis le mois de janvier 2021 toutes les factures de cantine sont accessibles directement en ligne, à consulter sur le site de la mairie, rubrique « portail famille ». Fini les factures envoyées par courrier.



REALISATION DES TRAVAUX AUTOUR DE L'ÉCOLE

En concertation avec les associations des parents d'élèves et de la direction de l'école, la municipalité a réalisé différents aménagements pour la sécurité de nos enfants :

- Complément d'installations des poteaux sur le trottoir pour la sécurité des enfants et piétons côté portail du parc.
- Plantation des arbres du côté portail du parc.
- Création des places de parking côté portail du parc.
- Occultation des clôtures de l'école avec des brises vue.
- Modification et agrandissement du trottoir rue de l'école du côté maternelle.

Pour terminer, nous voudrions remercier les personnes acteurs et actrices de la vie scolaire dans notre ville : le personnel de service de cantine, le service technique, le service enfance et jeunesse, l'adjoint des affaires scolaires.



SOUTIEN SCOLAIRE / AIDE AUX DEVOIRS

NOUS CHERCHONS DES BÉNÉVOLES !

La mairie envisage de mettre en place un dispositif de soutien scolaire / aide aux devoirs à partir de la rentrée de septembre 2021. Les contours précis de ce dispositif restent à définir, mais il s'agira de permettre la rencontre de bénévoles disposant d'un peu de temps et d'élèves de l'école élémentaire, du collège ou du lycée. Ce sera l'occasion de rencontres passionnantes et utiles, durant lesquelles les compétences des uns seront mises au service des apprentissages des autres.

Les créneaux horaires et les jours de soutien ainsi que les matières dispensées dépendront de la disponibilité et des compétences des bénévoles.

Nous lançons donc un appel aux bénévoles souhaitant participer à ce dispositif. Cette participation ne sera en rien contraignante et laissera une totale liberté aux bénévoles qui pourront, au fil de l'année, s'inscrire quand ils le voudront, en fonction de leur emploi du temps.



Si vous êtes intéressé nous vous proposons de nous contacter en envoyant un courriel à :

servicescolaire@servon.fr ou par téléphone à : 07 87 19 10 50

Nous reviendrons individuellement vers vous d'ici quelques semaines afin de vous présenter notre projet plus en détails.

INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022

Les parents souhaitant inscrire leur enfant né en 2018 pour la rentrée 2021/2022 devront venir retirer un dossier d'inscription en mairie. Le dossier sera à remettre au service scolaire avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.



SOUSCRIRE À LA CAISSE DES ÉCOLES

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire).

Nom : Prénom

Adresse :

Montant de la souscription (en toute lettres).....

Bulletin à retourner en mairie accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public

L'HISTOIRE DE SERVON*

DES SITES GALLO-ROMAINS À SERVON

SERVON POSSÈDE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES GALLO-ROMAINS, QUE LES SERVONNAIS LES PLUS ANCIENS CONNAISSENT

L'ARPENT FERRET : SOUS LA VOIE TGV DERRIÈRE EDEN 2

Une prospection puis une fouille officielle ont eu lieu entre 1989 et 1992 sur le trajet TGV avant les travaux, et ont mis à jour dix siècles d'occupation de 4 époques différentes.

Les fondations d'une « villa » galloromaine : plusieurs grands bâtiments en pierre avec des thermes privés (3 bassins dont une piscine chaude sur hypocauste-chauffage par le sol). estimé du 1^{er} au 4^e siècle avec puits, poteries et objets de bois et cuir conservés grâce à l'humidité et l'absence d'oxygène.

Enchevêtrées sur ces traces, 3 périodes d'autres bâtiments construits sur poteaux de bois du 4^e au 11^e siècle. Les «trous de poteaux» se reconnaissent par leur emplacement régulier, la couleur et texture de la terre, différente, les cailloux de calage... et d'autres objets, céramiques, armes.

Scientifiquement exploré et les objets retirés, le site a pu être détruit pour la voie TGV, mais il déborde au-delà de cette emprise. Le Cercle d'Histoire conserve les documents et images.



DES TRACES SOUS LE PARC À L'EST DU CHEMIN DU PATIS

Des traces de fondations en pierre et des fragments typés de char et poteries ont été vus lors des mouvements de terre précédant les travaux de cette zone. Mais à cet emplacement il y a eu en 1914 l'installation de tranchées et d'ouvrages défensifs contre l'ennemi pouvant venir de l'est : l'endroit a été creusé, donc détruit... mais les indices sont formels et confirmés !

Marie Grenier, Cercle d'Histoire



La flèche indique la zone, à l'est du patis et au sud de Villemenon

CALENDRIER DES RAMASSAGES

Les Servonnais sont priés de bien vouloir sortir la veille au soir leurs containers et de les ranger une fois vidés avant la fin de la journée. Nous vous en remercions.

Ordures ménagères : mercredi et samedi

- » Encombrants : 3^{ème} mardi du mois soit le 18 mai, 15 juin, 20 juillet.
- » Les encombrants doivent être déposés également la veille au soir devant chaque habitation. Certains objets ne seront pas ramassés (Pneu, Verre, Huile...) Se conformer aux prescriptions du SIETOM indiquées sur le site de la mairie..
- » Branchages : 2^{ème} lundi du mois d'avril à novembre.

CARNET D'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Lucas **MONNEY** né le 29 septembre 2020 à Créteil.

Mateo **WEIDNER BARBOSA** né le 21 janvier 2021 à Melun.

Anmi Emmy **ZHENG** née le 22 janvier 2021 à Tournan-en-Brie.

Olivia Maud Zoé **VANOOSTEN** née le 13 février 2021 à Quincy-sous-Sénart

Mohamed-Fahim **ABDUL HAK MOHAMAD** né le 24 février 2021 à Quincy-sous-Sénart

Marley Paul **SCHIFFMANN** né le 24 mars 2021 à Quincy-sous-Sénart.

Nawel Nora **ARAMIS** née le 08 avril 2021 à Saint-Maurice

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

En fonction des nécessités et des effectifs, les horaires sont susceptibles de changer, notamment, hors périodes scolaires. Notre service de police municipale est ouvert :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mercredi de 13h à 17h30.

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 13h à 20h.

En cas d'urgence contactez le 17

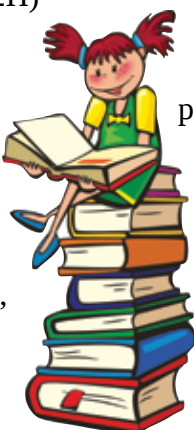
DÉCÈS

Toutes les informations de cette rubrique sont soumises à l'accord préalable des familles. Ainsi, sans demande des proches, et pour respecter les recommandations du RGPD (Règlement général sur la protection des données), la commune n'a pas la possibilité de publier les informations d'État Civil. Si vous souhaitez qu'une information paraisse, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher du service État Civil pour signer une autorisation de parution dans le bulletin municipal

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte aux horaires habituels (mercredi 10H/12H, 14H30/17H30, samedi de 10H/12H) et fonctionne essentiellement en drive.

Vous pouvez réserver vos ouvrages sur le catalogue en ligne (<http://servon-pom.c3rb.org/>) en nous adressant un mail sur le site de la bibliothèque biblioservon@gmail.com. Si vous ne souhaitez pas utiliser Internet, vous pouvez passer nous voir, sans entrer dans la bibliothèque, et nous faire part de vos souhaits de lecture.



Par mesure de sécurité deux bibliothécaires doivent être présents à chaque permanence. Nous souhaitons, en conséquence, augmenter le nombre de bénévoles. Pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de votre bibliothèque, nous faisons appel à celles et ceux qui auraient des disponibilités pour nous rejoindre. Vous pourrez moduler votre présence selon vos disponibilités et les tâches que vous aimeriez accomplir.

Martine JEAN, Marie-Paule CUVEILLIER,
Jean-Marc BERNARD

— TRIBUNE — DE L'OPPOSITION*



Chers amis Servonnais,

Notre vie au quotidien s'est malheureusement modifiée pour s'adapter à ce fléau qu'est la COVID. Les investissements financiers municipaux stagnent ! Le Maire et son équipe bloquent un manque de projets à long terme dont notre village aurait bien besoin depuis plusieurs années.

Malgré les promesses, leurs seuls projets d'envergure sont des projets de constructions en quantité. Les zones à urbaniser annoncées au dernier conseil municipal par le Maire se renforcent avec 50% de logements sociaux.

Est-ce raisonnable ? avec un groupe scolaire saturé, une extension du centre de loisir en retard depuis plus de 6 ans !

Est-ce raisonnable de parler d'un plan climat à Servon sans projection sur les 6 prochaines années !!!

Est- ce raisonnable de parler de réduire les nuisances et d'amener des véhicules qui bouchonnent aux feux ?

La pandémie COVID prouve que plus d'espaces, moins de concentration urbaine étaient la clé de l'atténuation du virus !!

La commission du Sénat, concernant la loi SRU prévoit que les obligations soient pour les seules communes de plus de 3500 habitants ! et qu'elles soient dans tous les cas prorogées jusqu'en 2031. L'application à l'île de France n'étant plus justifiée (ART 46 BIS A) la souplesse doit prévaloir en fonction des capacités réelles de la commune. Construire à un rythme insoutenable devenant dangereux pour les finances

Qui payera les écoles, les voiries, les infrastructures périscolaires ? Les promoteurs ? NON. Les Servonnais ? OUI !

PROTEGEONS NOTRE VILLAGE

JOYEUSES PAQUES A TOUS

*Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques. En aucun cas, le Directeur de publication du Servon mag' et la ville ne peuvent effectuer des modifications sur ces dernières, même orthographiques.

INFORMATIONS DE DERNIÈRE MINUTE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Vous avez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales.

NOUVEAUTÉ :

A partir du 06 avril 2021 :

Vous pouvez pré-enregistrer votre procuration en ligne, pour cela il faudra vous identifier sur FranceConnect.

1. Pré-enregistrement de votre procuration en ligne, un numéro de dossier vous sera indiqué ;
2. Présentez-vous avec ce numéro de dossier et votre titre d'identité dans un commissariat ;
3. Après leur vérification, la procuration sera envoyée de manière dématérialisée à la commune ;
4. Vous serez informé par courriel lors de la validation de celle-ci en mairie.

CABINE DE TÉLÉCONSULTATION

Vous pourrez retrouver une cabine de téléconsultation à l'hôtel de ville de la communauté de communes de l'orée de la brie, 1 place de la gare 77170 Brie-Comte-Robert. Elle sera disponible à partir de la 2^{ème} quinzaine de mai. Pour plus d'informations contactez La CCOB au 01.60.62.15.81

Zone Eden II - 77170 SERVON

Tel: 01.85.53.97.09

**WE ARE
SELECT
— WAS**

Lundi - Samedi : 10h - 19h30

Dimanche : 14h - 18h



W.A.S We Are Select



W.A.S servon